



**European Research Council**

Established by the European Commission



**Foire Aux Questions  
« Consolidator Grant »  
(ERC-2016-CoG)  
« Jeunes chercheurs »**

## Table des Matières :

<a href="#"><u>Documents et liens utiles :</u></a>	questions 1 à 4
<a href="#"><u>Subvention ERC :</u></a>	questions 5 à 8
<a href="#"><u>Porteur de projet :</u></a>	questions 9 à 16
<a href="#"><u>Equipe du porteur de projet :</u></a>	questions 17 à 23
<a href="#"><u>Candidatures multiples :</u></a>	questions 24 à 28
<a href="#"><u>Candidature des membres des panels :</u></a>	question 29
<a href="#"><u>Institution d'accueil :</u></a>	questions 30 à 33
<b><i>Le dossier de soumission</i></b>	
<a href="#"><u>Généralités :</u></a>	questions 34 à 42
<a href="#"><u>Lettre d'engagement de la H.I. :</u></a>	questions 43 à 47
<a href="#"><u>Questions éthiques :</u></a>	questions 48 et 49
<a href="#"><u>Formulaires administratifs :</u></a>	question 50
<a href="#"><u>Check-list :</u></a>	question 51
<b><i>Le financement</i></b>	
<a href="#"><u>Cumul :</u></a>	question 52
<a href="#"><u>Coûts éligibles :</u></a>	questions 53 à 60
<a href="#"><u>Versement :</u></a>	questions 61 à 63
<a href="#"><u>Reporting financier :</u></a>	questions 64 à 68
<b><i>La procédure d'évaluation</i></b>	
<a href="#"><u>Organisation :</u></a>	question 69
<a href="#"><u>Critères :</u></a>	questions 70 et 71
<a href="#"><u>Panels :</u></a>	questions 72 à 75
<a href="#"><u>Convention de subvention :</u></a>	questions 76 à 82
<a href="#"><u>Projet :</u></a>	questions 83 à 85
<a href="#"><u>Propriété intellectuelle :</u></a>	question 86

Domaine	N°	Question	Réponse
Documents et liens utiles	1	Quelles sont les dates de clôture de l'appel ?	L'appel a été publié le 20 octobre 2016 sur le <a href="#">Portail du Participant</a> <sup>1</sup> . <b>Une date unique de clôture pour tous les domaines scientifiques :</b> 9 février 2017, 17h00 heure de Bruxelles
Documents et liens utiles	2	Où peut-on trouver le <b>Guide du candidat</b> et le <b>Programme de travail</b> ?	Le programme de travail et le guide du candidat « <i>Information for Applicants</i> » sont disponibles sur : la page de l'appel sur le <a href="#">Portail du Participant</a> <sup>2</sup> , sur la page du PCN ERC sur le <a href="#">portail du Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche</a> <sup>3</sup> et sur le site officiel de l' <a href="#">ERC</a> <sup>4</sup> .
Documents et liens utiles	3	Quelle est la procédure pour répondre à un appel à propositions ?	Les dossiers sont soumis uniquement par voie électronique, via le Portail du Participant (voir procédures et dossier de soumission n°34 à 51). Le dossier doit être soumis dans son intégralité avant la deadline, bien que l'évaluation s'effectue en deux étapes. <b>C'est le porteur de projet qui soumet sa proposition au nom de l'institution d'accueil</b> , et avec son accord (cf. n°43-47).
Documents et liens utiles	4	Où peut-on trouver le modèle du dossier de candidature ?	Le modèle du dossier de candidature est disponible sur le <a href="#">portail du participant</a> <sup>5</sup> , dans les documents relatifs à l'appel ERC Consolidator Grant 2017.

<sup>1</sup> <http://ec.europa.eu/research/participants/portal/desktop/en/opportunities/h2020/topics/erc-2017-cog.html>

<sup>2</sup> <http://ec.europa.eu/research/participants/portal/desktop/en/opportunities/h2020/topics/erc-2017-cog.html>

<sup>3</sup> <http://www.horizon2020.gouv.fr/cid108025/appel-erc-consolidator-grant-2017.html>

<sup>4</sup> <http://erc.europa.eu/consolidator-grants>

<sup>5</sup> <http://ec.europa.eu/research/participants/portal/desktop/en/opportunities/h2020/topics/erc-2017-cog.html>

Subvention	5	Combien y a-t-il eu de subventions ERC « Consolidator Grant » pour l'appel 2015 ?	Au total, 2023 candidatures ont été déposées pour l'appel Consolidator Grant 2015. 302 d'entre elles ont été retenues pour financement, soit un taux de succès de 14,9%.
Subvention	6	Quel est le <b>montant de la subvention</b> accordée à un jeune chercheur Consolidator?	<p>Une subvention pour « <i>jeunes chercheurs</i> » CoG peut atteindre jusqu'à <b>2 M</b> d'euros pour des projets d'une durée maximum de 5 ans.</p> <p>Le montant de la subvention peut aller jusqu'à 2,75 M d'euros, dans un et/ou l'autre des cas suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Acquisition de grands équipements</li> <li>• Accès à de grandes infrastructures (CERN...)</li> <li>• Porteurs de projets venant des pays tiers</li> </ul>
Subvention	7	Quel type de recherche sera financé ?	<p><b>L'appel est ouvert à toutes les disciplines et tous les domaines de la science et de la technologie.</b></p> <p>L'objectif de l'appel est de financer des projets de recherche exploratoire, à la frontière de la connaissance avec un caractère très innovant, comportant une part de risque. Une attention particulière sera accordée aux projets interdisciplinaires.</p>
Subvention	8	Qui doit faire la demande de subvention : l'institution ou le porteur de projet ?	<p>Le projet est soumis par le porteur de projet au nom de l'institution d'accueil qui est l'entité légale qui signera la convention de subvention avec la Commission européenne. Si le projet est retenu, <b>c'est l'institution d'accueil qui reçoit la subvention et est responsable de sa gestion</b> (elle devient bénéficiaire de la convention de subvention). L'institution d'accueil s'engage à garantir l'indépendance du porteur de projet afin qu'il puisse utiliser la subvention en toute liberté, dans le respect des règles financières.</p>

<p><b>Porteur de projet</b> <b>Critères d'éligibilité</b></p>	<p>9</p>	<p>Qui peut postuler ?</p>	<p>L'appel « <i>Consolidator Grant</i> » est ouvert à tous les <b>jeunes chercheurs prometteurs et indépendants</b>, qui ont un fort <b>potentiel de leader scientifique</b>, ayant pour objectif de <b>former une équipe de recherche indépendante</b> autour de <b>projets de recherche à risque, à la frontière de la connaissance</b>.</p> <p>Le porteur doit avoir une expérience de recherche située <b>entre 7 et 12 ans après l'obtention de son PhD<sup>6</sup> (extension possible, cf. <a href="#">Information au candidat</a><sup>7</sup>)</b>, et doit être en mesure de consacrer au moins 40% de son temps de travail au projet.</p> <p><b>Cette fenêtre d'éligibilité se calcule à partir du 1<sup>er</sup> janvier de l'année de l'appel, soit le 1<sup>er</sup> janvier 2017.</b> <b>Le candidat devra donc avoir obtenu sa thèse entre le 1<sup>er</sup> janvier 2005 et le 31 décembre 2009 (inclus).</b></p>
<p><b>Porteur de projet</b> <b>Critères d'éligibilité</b></p>	<p>9 bis</p>	<p>La fenêtre d'éligibilité peut-elle être allongée ?</p>	<p><b>Oui, la fenêtre d'éligibilité peut être allongée</b> dans trois cas, sur présentation de justificatifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Congé de maternité (18 mois par naissance), de paternité (congé effectivement pris), pour toutes les naissances avant ou après obtention de la thèse ;</li> <li>-Maladies de longue durée (&gt;90 jours) pour le chercheur ou ses proches (enfant, parent, conjoint) ;</li> <li>-Service national.</li> </ul>
<p><b>Porteur de projet</b> <b>Critères d'éligibilité</b></p>	<p>10</p>	<p>Y a-t-il un critère de nationalité ?</p>	<p><b>Il n'y a pas de critère de nationalité !</b></p> <p>Le porteur de projet doit être hébergé dans une institution d'accueil située dans un Etat-membre de l'UE ou dans un Pays associé au programme Horizon 2020. (<a href="#">liste des pays associés</a><sup>8</sup>)</p>

<sup>6</sup> La date la plus favorable entre celle de la soutenance de thèse et celle de l'émission du diplôme sera retenue, si ces deux dates ne sont pas trop éloignées.

<sup>7</sup> [http://ec.europa.eu/research/participants/data/ref/h2020/other/guides\\_for\\_applicants/h2020-guide17-erc-stg-cog\\_en.pdf](http://ec.europa.eu/research/participants/data/ref/h2020/other/guides_for_applicants/h2020-guide17-erc-stg-cog_en.pdf)

<sup>8</sup> Albanie, Bosnie-Herzégovine, les Iles Féroé, Ancienne République Yougoslave de Macédoine, Islande, Israël, Monténégro, Norvège, République de Moldavie, Serbie, Suisse, Turquie et Ukraine

<b>Porteur de projet</b> <b>Critères d'éligibilité</b>	11	Peut-on postuler alors qu'on est encore à l'étranger ?	Le porteur de projet n'est pas tenu d'habiter en France ou en Europe <b>au moment de la soumission</b> du projet. Une fois retenu, il devra séjourner dans un pays de l'UE (ou associé à H2020) au moins 50% de son temps de travail.
<b>Porteur de projet</b> <b>Track-record</b>	12	Comment peut-on définir le « <i>early achievements track-record</i> » ?	Des éléments d'information concernant le « <i>early achievements track-record</i> » sont donnés dans le <a href="#">guide du candidat (p.25)</a> <sup>9</sup> et dans le <a href="#">programme de travail (p.24)</a> <sup>10</sup> . Il faut envisager ce « <i>track-record</i> » de manière souple et en lien avec le domaine concerné. Un chercheur qui ne posséderait pas tous les éléments, énumérés à <b>titre indicatif</b> dans le guide du candidat, peut toujours postuler. Ainsi, une notice type pourrait comporter : <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Dix publications maximum</b> en tant qu'<b>auteur principal</b> dans des journaux scientifiques multidisciplinaires à comité de lecture, des journaux internationaux majeurs ou des actes de colloques, mettant en évidence celles où le directeur de thèse n'apparaît pas en co-auteur et en incluant le nombre de citations, sans les autocitations.</li> <li>• Les <b>brevets déposés</b> (si applicable).</li> <li>• Les <b>invitations à des conférences internationales</b> de prestige ou à des écoles internationales.</li> <li>• Etre <b>lauréat de prix scientifiques reconnus sur le plan international</b> ou membre d'Académies de prestige (si applicable).</li> </ul>
<b>Porteur de projet</b>	13	Si le porteur de projet vient de recevoir un prix Nobel ou national, peut-il postuler à l'appel Consolidator Grant ?	Oui.

<sup>9</sup> [http://ec.europa.eu/research/participants/data/ref/h2020/other/guides\\_for\\_applicants/h2020-guide17-erc-stg-cog\\_en.pdf](http://ec.europa.eu/research/participants/data/ref/h2020/other/guides_for_applicants/h2020-guide17-erc-stg-cog_en.pdf)

<sup>10</sup> <https://erc.europa.eu/sites/default/files/document/file/ERC-Work-Programme-2017.pdf>

Porteur de projet	14	Est-ce que le porteur de projet doit détenir un PhD ?	<p>Pour candidater à un Consolidator Grant, le porteur doit avoir un doctorat (PhD) ou diplôme équivalent (cf. Annexe 2 du programme de travail 2017<sup>11</sup>). La date de soutenance <u>ou</u> de l'émission du diplôme permet de définir la fenêtre d'éligibilité. Pour connaître la liste des équivalences, veuillez consulter :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Le <a href="#">site de l'Agence Exécutive Education, Audiovisuel et Culture</a><sup>12</sup> (EURYDICE : '<a href="#">Examinations, qualifications and titles - Second edition, Volume 1, European glossary on education</a>'<sup>13</sup> publié en 2004) ;</li> <li>-La liste des équivalences du PhD aux Etats-Unis sur le <a href="#">site du Ministère de l'Education américain</a><sup>14</sup> (dans la rubrique : '<a href="#">Research Doctoral Degrees</a>')</li> </ul>
Porteur de projet	14 bis	Puis-je joindre à mon dossier une lettre de recommandation ?	<p><b>Non.</b> Il n'est pas possible de joindre une lettre de recommandation. Notez que les annexes sont uniquement administratives et qu'aucun document autre que la proposition ne sera transmis aux évaluateurs.</p>
Porteur de projet	15	Le porteur de projet doit-il être employé par l'institution d'accueil au moment de la soumission du projet ?	<p>Non. Néanmoins <b>le porteur doit fournir une lettre d'engagement de l'institution d'accueil lors de la soumission</b> prouvant que celle-ci s'engage à employer et soutenir le chercheur pendant la durée de son projet ERC.</p>
Porteur de projet	16	Combien de temps le porteur de projet doit-il dédier à son projet ERC ?	<p><b>Il est attendu que le porteur de projet consacre au moins 40%</b> de son temps de travail au projet ERC et que 50% de son temps de travail soit effectué dans l'U.E. (ou dans un pays associé<sup>15</sup> à H2020).</p>

<sup>11</sup> <https://erc.europa.eu/sites/default/files/document/file/ERC-Work-Programme-2017.pdf>

<sup>12</sup> [http://eacea.ec.europa.eu/education/eurydice/thematic\\_studies\\_archives\\_en.php](http://eacea.ec.europa.eu/education/eurydice/thematic_studies_archives_en.php)

<sup>13</sup> <http://bookshop.europa.eu/en/european-glossary-on-education-pbEC3212292/>

<sup>14</sup> <http://www2.ed.gov/about/offices/list/ous/international/usnei/us/edlite-structure-us.html>

<sup>15</sup> Albanie, Bosnie-Herzégovine, les Iles Féroé, Ancienne République Yougoslave de Macédoine, Islande, Israël, Monténégro, Norvège, République de Moldavie, Serbie, Suisse, Turquie et Ukraine

Equipe du porteur de projet	17	Comment définit-on une <b>équipe individuelle</b> ?	La subvention ERC vise à financer <b>un chercheur</b> (Principal Investigator) <b>qui porte un projet</b> . Le PI peut se faire aider par d'autres personnes dont la participation est indispensable à la réalisation du projet, constituant ainsi une équipe individuelle. Cependant la taille des équipes doit être raisonnable et déterminée par les objectifs du projet. <b>La subvention ne financera ni réseaux ni consortia.</b>
Equipe du porteur de projet	18	Quelle est la taille minimum de l'équipe ?	Il n'y a pas de taille minimum. Le porteur de projet peut se présenter seul.
Equipe du porteur de projet	19	Est-ce que les membres de l'équipe doivent être identifiés au moment de la soumission ?	Il est possible mais pas forcément nécessaire d'avoir identifié les membres d'équipe au moment de la soumission. Cependant, le rôle de chaque membre de l'équipe et la distribution des tâches représentent des éléments très importants de la méthodologie du projet. Les membres de l'équipe ne sont pas évalués individuellement.
Equipe du porteur de projet	20	Quels sont les critères à remplir par les membres de l'équipe ?	Contrairement au PI, les membres de l'équipe n'ont <b>aucun critère spécifique</b> à remplir. Néanmoins, la présence des membres de l'équipe doit être justifiée par la nature et les objectifs du projet. Il n'y a pas de critères d'âge, de nationalité ou de statut pour ces derniers. Ils peuvent être localisés hors U.E. ou pays associés <sup>16</sup> .
Equipe du porteur de projet	21	Les membres de l'équipe du PI doivent-ils fournir leur CV, leur track-record ou la fiche du profil scientifique ?	Non.
Equipe du porteur de projet	22	Est-il possible que les membres de l'équipe soient des employés permanents de l'institution d'accueil ?	Il est possible que les membres de l'équipe soient des employés permanents de l'institution d'accueil. C'est le porteur de projet qui décide de la composition de son équipe en fonction des besoins du projet.

<sup>16</sup> Albanie, Bosnie-Herzégovine, les Iles Féroé, Ancienne République Yougoslave de Macédoine, Islande, Israël, Monténégro, Norvège, République de Moldavie, Serbie, Suisse, Turquie et Ukraine



<p><b>Equipe du porteur de projet</b></p>	<p>23</p>	<p>Les membres de l'équipe doivent-ils être accueillis par l'institution d'accueil ou peuvent-ils travailler depuis leur propre organisme, même si celui-ci est situé dans un autre pays ?</p>	<p>Selon la nature du projet, <b>les membres de l'équipe peuvent être localisés dans d'autres entités légales</b> (situées dans le même Etat-Membre, un autre E-M., un pays associé<sup>17</sup> à Horizon 2020 ou un pays tiers). Dans tous les cas la présence de chacun des membres doit être <b>justifiée par rapport aux besoins du projet</b>. L'ERC ne finance ni les réseaux traditionnels ni les consortia. S'ils travaillent à distance, il est recommandé d'expliquer les modalités organisationnelles pour le travail commun, afin de démontrer la faisabilité du projet, même dans ces circonstances.</p>
<p><b>Candidatures multiples Le porteur de projet</b></p>	<p>24</p>	<p><b>Peut-on postuler plusieurs fois</b> à la subvention « <i>Consolidator Grant</i> » ?</p>	<p><b>Un porteur de projet ne peut bénéficier que d'une seule subvention ERC à la fois !</b></p> <p>Les PI ayant postulé à une subvention « <i>Consolidator Grant</i> » en 2015 peuvent postuler une nouvelle fois à l'appel 2017 à condition que leur projet ait satisfait aux critères de qualité de la première étape d'évaluation (<b>note A</b>) en 2016. Si une candidature reçoit une <b>note B</b> (projet de bonne qualité mais insuffisant), le candidat est sujet à une limitation de re-soumission d'un an. Si une candidature reçoit une <b>note C</b> (projet de qualité insuffisante), le candidat est sujet à une limitation de re-soumission de deux ans.</p>
<p><b>Candidatures multiples Le porteur de projet</b></p>	<p>25</p>	<p>Peut-on se présenter à plusieurs appels ERC la même année (<u>ex</u> : Starting Grant <u>et</u> Consolidator Grant) ?</p>	<p>Non. Un Principal Investigator ne peut soumettre qu'<b>une seule candidature par programme de travail</b>. Un chercheur ayant un projet ERC en cours pourra soumettre une autre candidature ERC si son projet s'achève au maximum <b>2 ans après la clôture de l'appel</b>. Sa proposition sera soumise aux mêmes critères d'évaluation que les autres candidats.</p>

<sup>17</sup> Albanie, Bosnie-Herzégovine, les Iles Féroé, Ancienne République Yougoslave de Macédoine, Islande, Israël, Monténégro, Norvège, République de Moldavie, Serbie, Suisse, Turquie et Ukraine

<p><b>Candidatures multiples</b> <b>Le porteur de projet</b></p>	26	Si une proposition soumise est déclarée inéligible, par exemple parce qu'il manque une pièce au dossier, le porteur de projet peut-il postuler l'année suivante ?	Les critères relatifs aux candidatures multiples sont étroitement liés aux résultats de l'évaluation scientifique. Si une proposition ne remplit pas les critères d'éligibilité, elle ne sera pas évaluée. Le porteur de projet pourra donc soumettre sa proposition à nouveau l'année suivante.
<p><b>Candidatures multiples</b> <b>Le porteur de projet</b></p>	27	Peut-on postuler en parallèle à l'ERC et à d'autres appels dans le cadre du programme Horizon 2020 ?	Oui, mais on ne peut pas obtenir un double financement pour le même projet ou pour le même type d'action. <b>Les subventions obtenues en cours ou demandées</b> doivent être mentionnées dans le tableau situé sous le modèle de CV. « <i>On-going grants</i> » correspond aux subventions obtenues et en cours ; « <i>Applications</i> » correspond aux demandes de subvention effectuées. Il convient d'être attentif au temps de travail ainsi cumulé.
<p><b>Candidatures multiples</b> <b>L'équipe du porteur de projet</b></p>	28	Est-ce que les membres de l'équipe peuvent participer à plusieurs projets ERC ?	Oui.
<p><b>Candidature</b> <b>Les membres des panels</b></p>	29	Y-a-t'il des restrictions en ce qui concerne la candidature d'un membre de panel scientifique?	Un porteur de projet qui a été membre de panel pour l'appel <i>Consolidator Grant</i> 2015 ou qui est membre de panel pour l'appel 2017 ne peut pas candidater.

Institution d'accueil	30	Comment peut-on <b>définir l'institution d'accueil ?</b>	<p>L'institution d'accueil est l'organisme (public ou privé) amené à accueillir le porteur de projet. <b>Elle doit fournir au PI l'environnement de recherche nécessaire pour le bon déroulement de son projet.</b></p> <p>En principe, elle est l'employeur du PI pendant la durée du projet. Il convient de se référer aux services de proximité dans le cas des UMR.</p> <p>Elle doit être située dans un pays membre de l'U.E. ou dans un pays associé<sup>18</sup>.</p> <p>La subvention ERC est versée à l'institution d'accueil qui s'engage à garantir l'indépendance du porteur de projet.</p>
Institution d'accueil	31	Une institution d'accueil peut-elle accueillir plusieurs porteurs de projets bénéficiant de bourses ERC ?	Oui, l'institution d'accueil peut accueillir plusieurs porteurs de projet.
Institution d'accueil	32	Le porteur de projet doit-il choisir comme institution d'accueil un organisme prestigieux ?	<p>Ce n'est pas indispensable, il suffit que l'environnement de la recherche soit adapté à la réalisation du projet.</p> <p>Si le porteur de projet compte mener son projet au sein de l'institution qui l'emploie, cette dernière sera en principe son institution d'accueil.</p>

<sup>18</sup> Albanie, Bosnie-Herzégovine, les Iles Féroé, Ancienne République Yougoslave de Macédoine, Islande, Israël, Monténégro, Norvège, République de Moldavie, Serbie, Suisse, Turquie et Ukraine

<p><b>Institution d'accueil Participants</b></p>	<p>33</p>	<p>Combien d'entités légales « <i>bénéficiaires</i> » peuvent participer au projet ?</p>	<p>En règle générale, l'institution d'accueil du porteur de projet sera la seule entité légale présente dans le projet.</p> <p>Néanmoins en fonction de la nature du projet, les membres de l'équipe du porteur de projet peuvent appartenir à la même institution d'accueil ou à d'autres institutions d'accueil situées dans le même pays ou dans les pays tiers.</p> <p>Les organismes auxquels appartiennent les membres de l'équipe peuvent être signataires de la convention de subvention et être considérés comme « <i>autres bénéficiaires</i> ». Il existe un modèle de convention particulier « <b>multi-beneficiary</b> » qui devra être signé par les différentes institutions.</p>
<p><b>Dossier de soumission Généralités</b></p>	<p>34</p>	<p>Y a-t-il une pré-inscription nécessaire sur le portail du participant pour répondre à l'appel à propositions <i>Consolidator Grant 2017</i> ?</p>	<p><b>Le pré-enregistrement est fortement recommandé le plus tôt possible après l'ouverture de l'appel</b>, le nombre élevé de visiteurs peut entraîner des dysfonctionnements les jours précédant la date limite de soumission. La soumission se fait en une seule étape.</p>
<p><b>Dossier de soumission Généralités</b></p>	<p>35</p>	<p>Peut-on soumettre plusieurs versions jusqu'à la date limite ?</p>	<p>Il est possible de soumettre <b>plusieurs versions de la proposition</b> sur le portail du participant jusqu'à la date limite de clôture de l'appel. Chaque nouvelle version écrasera la précédente.</p>

<p style="text-align: center;"><b>Dossier de soumission Généralités</b></p>	<p style="text-align: center;">36</p>	<p>Quelles sont les pièces qui composent le dossier de soumission ?</p>	<p>La soumission se fait en une seule étape ! Le dossier de soumission est composé ainsi :</p> <p><b>Part A : formulaires administratifs (à remplir en ligne)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- A1 : Formulaire d'information sur le projet ;</li> <li>- A2 : Formulaire d'information sur l'institution d'accueil et le porteur de projet « <i>Principal Investigator</i> » ;</li> <li>- A3 : Budget ;</li> <li>- A4 : Tableau des questions éthiques ;</li> <li>- A5 : Questions spécifiques (formation académique, éligibilité, protection des données) ;</li> <li>- Exclusion d'évaluateurs : il est possible d'exclure jusqu'à 3 évaluateurs potentiels (indiquez dans le formulaire : nom, prénom, institution, ville, pays, site web).</li> </ul> <p><b>Part B : la proposition (à télécharger)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Partie B1 :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) <u>Résumé détaillé</u> du projet scientifique « <i>Extended Synopsis</i> » en mettant en évidence le caractère novateur du projet (5 pages) ;</li> <li>b) <u>CV</u> (2 pages) un modèle standard (modifiable) est proposé <ul style="list-style-type: none"> <li>- Tableau des financements « <i>Funding ID</i> » (pas de limite de pages)</li> </ul> </li> <li>c) <u>Track-record</u> détaillé (2 pages) ;</li> </ul> </li> <li>• <b>Partie B2 :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Proposition scientifique complète : description des aspects scientifiques et techniques du projet, en mettant en évidence son caractère novateur, son impact potentiel et sa méthodologie de recherche (15 pages).</li> <li>a) <u>Etat de l'art et objectifs</u> du projet de recherche ;</li> <li>b) <u>Méthodologie</u> : expliquer et justifier la méthodologie en fonction de l'état de l'art (inclure les aspects non conventionnels ou particulièrement novateurs). Inclure également ce qui fait que la proposition est risquée : équilibre « <i>gain/risque</i> » ;</li> </ul> </li> </ul>
---	---------------------------------------	---	---

			<p>c) <u>Ressources</u>  Il est impératif d'utiliser le tableau budgétaire proposé dans le modèle de la partie B2. Il faudra en outre décrire la taille de l'équipe de recherche, les membres-clés, les organismes autres que l'institution d'accueil (si applicable), l'implication du porteur de projet (minimum <b>40%</b> du temps total de travail dédié au projet ERC et <b>50%</b> du temps total de travail dans un pays de l'UE ou Pays associé<sup>19</sup>).</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Annexes :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <u>La lettre d'engagement de l'Institution d'accueil</u> signée par une personne habilitée à engager juridiquement l'organisme (Attention : cette lettre doit <b>impérativement</b> accompagner la proposition sous peine d'inéligibilité (cf. <b>annexe 2</b> du <a href="#">guide du candidat</a><sup>20</sup>), modèle à télécharger pendant la soumission en ligne ;</li> <li>- Le <u>diplôme de Doctorat</u> (ou <u>diplôme équivalent</u>) pour justifier de l'éligibilité du porteur de projet (cf. <b>annexe 3</b> du <a href="#">guide du candidat</a>) ;</li> <li>- Les justificatifs de l'extension de la fenêtre d'éligibilité (cf. guide du candidat) ;</li> <li>- <u>Auto-évaluation sur les questions éthiques</u> : après avoir complété le tableau « <i>A4 – Ethics</i> » dans les formulaires administratifs en ligne, vous devrez fournir une auto-évaluation indiquant comment vous traiterez les questions éthiques soulevées dans le projet de recherche. Les instructions figurent en <b>annexe 4</b> du <a href="#">guide du candidat</a> et la procédure de <b>validation des questions éthiques</b> est décrite dans l'<b>annexe A des règles de soumission et d'évaluation</b> « <a href="#">ERC Rules for Submission and Evaluation</a><sup>21</sup> ».</li> </ul> </li> </ul>
--	--	--	---

<sup>19</sup> Albanie, Bosnie-Herzégovine, les Iles Féroé, Ancienne République Yougoslave de Macédoine, Islande, Israël, Monténégro, Norvège, République de Moldavie, Serbie, Suisse et Turquie

<sup>20</sup> [http://ec.europa.eu/research/participants/data/ref/h2020/other/guides\\_for\\_applicants/h2020-guide17-erc-stg-cog\\_en.pdf](http://ec.europa.eu/research/participants/data/ref/h2020/other/guides_for_applicants/h2020-guide17-erc-stg-cog_en.pdf)

<sup>21</sup> [http://ec.europa.eu/research/participants/data/ref/h2020/sgl/erc/h2020-erc-se-rules-amended\\_en.pdf](http://ec.europa.eu/research/participants/data/ref/h2020/sgl/erc/h2020-erc-se-rules-amended_en.pdf)

<b>Dossier de soumission Généralités</b>	37	Y a-t-il des contraintes de mise en page que le porteur de projet doit prendre en compte lors de la rédaction de sa proposition ?	<b>Le nombre de pages demandé ainsi que les contraintes de mise en page doivent être impérativement respectées.</b> Police de caractères : Times New Roman, Arial ou similaire ; Taille de la police : 11 au minimum ; Marges : 2,0cm sur les côtés et 1,5cm en haut et en bas ; Interligne et espacement : simple. <b>Tout ce qui dépasse le nombre de pages imposé peut ne pas être lu.</b>
<b>Dossier de soumission Généralités</b>	38	Existe-t-il un modèle à suivre pour la rédaction de la proposition ?	La proposition doit être rédigée selon le <a href="#">modèle présent sur le portail du participant</a> <sup>22</sup> et avec l'aide du guide du candidat 2015.
<b>Dossier de soumission Généralités</b>	39	A qui peut-on s'adresser si on a des difficultés avec la soumission électronique ?	Vous pouvez contacter le <a href="#">Participant Portal IT Help Desk</a> <sup>23</sup> , via le formulaire de contact.
<b>Dossier de soumission Généralités</b>	40	Dans quelle langue doit être rédigé le dossier ?	Le dossier doit être rédigé en <b>anglais</b> ou dans une des autres langues officielles de l'Union Européenne mais, dans ce cas une traduction en anglais doit impérativement l'accompagner.
<b>Dossier de soumission Généralités</b>	41	Comment peut-on définir la notion « <i>d'impact</i> » du projet ?	En soutenant la recherche exploratoire, l'Europe vise à ouvrir la voie à de nouveaux résultats scientifiques et technologiques ainsi qu'à des nouveaux domaines de recherche. <b>Le porteur de projet doit montrer de quelle façon son projet de recherche pourrait ouvrir de nouvelles voies pour la science, la technologie, l'industrie, la société et le savoir.</b>

<sup>22</sup> <http://ec.europa.eu/research/participants/portal/desktop/en/opportunities/h2020/topics/erc-2017-cog.html>

<sup>23</sup> <http://ec.europa.eu/research/participants/api/contact/index.html>

<p><b>Dossier de soumission Généralités</b></p>	<p>42</p>	<p>Dans la fiche de financement faut-il faire apparaître d'autres sources de financement du projet (ANR par exemple) ?</p>	<p><b>Oui</b>, la fiche de financement doit présenter tant les financements dont les chercheurs bénéficient au moment du dépôt de projet que les demandes de financements nationaux ou européens en cours.</p>
<p><b>Dossier de soumission Lettre d'engagement de la Host Institution</b></p>	<p>43</p>	<p>Au moment de la soumission du dossier de candidature, la lettre d'engagement de l'institution d'accueil doit-elle accompagner la proposition ?</p>	<p><b>Oui, la lettre d'engagement de l'institution d'accueil (scannée au format PDF) doit impérativement accompagner le dossier du candidat</b> au moment de la soumission sinon le dossier sera considéré comme inéligible.</p>
<p><b>Dossier de soumission Lettre d'engagement de la Host Institution</b></p>	<p>44</p>	<p>Que doit contenir la lettre d'engagement ?</p>	<p>Voir annexe 2 dans le <a href="#">guide du candidat</a><sup>24</sup> page 56, le modèle est téléchargeable pendant la soumission en ligne.</p> <p>Cette lettre contient la plupart des <b>obligations de l'Institution d'Accueil envers le porteur de projet</b> figurant dans la convention de subvention. Elle servira à <b>établir un contrat</b>, le « <i>Supplementary Agreement</i> » <b>entre l'institution d'accueil et le porteur de projet</b> dont la durée sera égale à celle de la convention de subvention. La lettre d'engagement doit être rédigée sur <b>papier à en-tête</b>, signée par la <b>personne habilitée à engager juridiquement l'Institution</b> et présenter le <b>tampon</b> de cette dernière.</p> <p><b>L'institution d'accueil s'engage à garantir l'indépendance du porteur de projet</b> si celui-ci est retenu pour une subvention ERC et à mettre à sa disposition l'environnement nécessaire (scientifique et administratif).</p> <p><i>N.B. : La version à fournir avec l'ensemble du dossier est celle que vous pourrez télécharger une fois inscrit(e) sur le portail du participant.</i></p>

<sup>24</sup> [http://ec.europa.eu/research/participants/data/ref/h2020/other/guides\\_for\\_applicants/h2020-guide17-erc-stg-cog\\_en.pdf](http://ec.europa.eu/research/participants/data/ref/h2020/other/guides_for_applicants/h2020-guide17-erc-stg-cog_en.pdf)



<p>Dossier de soumission Lettre d'engagement de la Host Institution</p>	45	Qui doit signer la lettre d'engagement ?	<p><b>La lettre d'engagement de l'institution d'accueil doit être signée par la personne habilitée à engager juridiquement l'institution.</b></p>
<p>Dossier de soumission Lettre d'engagement de la Host Institution</p>	46	Comment faut-il joindre la lettre d'engagement scannée de l'institution d'accueil ?	<p>La lettre d'engagement scannée doit être téléchargée sous la forme d'un document PDF à l'<b>étape 5 de la soumission</b> électronique.</p> <p>Il en est de même pour les autres annexes (tableau des questions éthiques et description des questions éthiques si nécessaire) qui doivent également être mises au format PDF.</p>
<p>Dossier de soumission Lettre d'engagement de la Host Institution</p>	47	Est-ce que les autres entités légales qui participent au projet, mis à part l'institution d'accueil, doivent fournir des lettres d'engagement ?	<p>Non, l'institution d'accueil est la seule entité légale qui doit fournir une lettre d'engagement.</p>
<p>Dossier de soumission Les questions éthiques</p>	48	Le porteur de projet doit-il fournir le tableau des questions éthiques ?	<p>Oui, le porteur de projet doit <b>impérativement</b> remplir avec le plus grand soin <b>le tableau des questions éthiques (partie A4)</b>, et cela même si son projet n'implique pas de questions éthiques (dans ce cas, il faudra répondre « <i>non</i> » à toutes les questions du tableau). S'il est retenu, le projet sera dans tous les cas soumis à un comité dédié à ces questions, préalablement à toute signature de la convention.</p>

<p><b>Dossier de soumission</b> <b>Les questions éthiques</b></p>	<p>49</p>	<p>Le porteur de projet doit-il fournir l'annexe des questions éthiques ?</p>	<p>Seulement si un « <i>oui</i> » apparaît dans le tableau des questions éthiques. : <b>Le porteur de projet doit alors impérativement fournir des informations supplémentaires sur la façon dont les questions éthiques vont être abordées dans son projet.</b> Cette annexe doit être scannée et téléchargée sous la forme d'un document PDF à la rubrique « <i>Extra Annex n°XX</i> ». (cf. annexe 4 du <a href="#">guide du candidat, page 63<sup>25</sup></a>).</p>
<p><b>Dossier de soumission</b> <b>Formulaires administratifs</b></p>	<p>50</p>	<p>Quels sont les formulaires administratifs à remplir sur le portail du participant ?</p>	<p>Il y a <b>5 formulaires à remplir en ligne sur le site de soumission électronique</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- A1 : formulaire d'information sur le projet.</li> <li>- A2 : Formulaire d'information sur l'institution d'accueil et le porteur de projet « <i>Principal Investigator</i> ».</li> <li>- A3 : Le budget</li> <li>- A4 : Tableau des questions éthiques</li> <li>- A5 : Questions spécifiques (formation académique, éligibilité, protection des données).</li> </ul>
<p><b>Dossier de soumission</b> <b>Check-list</b></p>	<p>51</p>	<p>Y a-t-il une <i>check-list</i> des pièces qui doivent composer le dossier de soumission ?</p>	<p>Une <i>check-list</i> des pièces du dossier à soumettre est disponible à la <a href="#">page 31 du Guide du candidat</a>. Il est très important de vérifier que la proposition est complète !</p>
<p><b>Financement</b> <b>Cumul</b></p>	<p>52</p>	<p>Peut-on cumuler la subvention ERC avec d'autres financements ?</p>	<p>Les <b>financements peuvent être cumulés à condition qu'on ne finance pas deux fois les mêmes parties du projet.</b> Les subventions acquises ou demandées doivent être mentionnées dans la fiche d'identité de financement.</p>

<sup>25</sup> [http://ec.europa.eu/research/participants/data/ref/h2020/other/guides\\_for\\_applicants/h2020-guide17-erc-stg-cog\\_en.pdf](http://ec.europa.eu/research/participants/data/ref/h2020/other/guides_for_applicants/h2020-guide17-erc-stg-cog_en.pdf)

<b>Financement Coûts éligibles</b>	53	Quels sont les coûts éligibles ?	<b>Les coûts éligibles directs</b> sont les coûts de personnel, d'équipement, les consommables, les frais de mission, les coûts de publication, etc... (voir <a href="#">page 28 du guide du candidat</a> <sup>26</sup> ). Les coûts indirects « <i>indirect eligible costs</i> » (bâtiment, secrétariat, gestion...) sont fixés forfaitairement à 25% des coûts directs éligibles.
<b>Financement Coûts éligibles</b>	54	Le salaire du porteur de projet peut-il être financé par la subvention ERC ?	Les <b>salaires directement liés au projet constituent des coûts directs éligibles</b> . Le salaire du porteur de projet, permanent ou contractuel, peut donc être financé par la subvention ERC au <i>pro rata</i> du temps passé sur le projet (cf. implication du porteur dans le tableau budgétaire).
<b>Financement Coûts éligibles</b>	55	Le salaire du personnel permanent est-il éligible ?	<b>Le salaire du personnel permanent constitue un coût direct éligible</b> au même titre que les salaires du personnel contractuel.
<b>Financement Coûts éligibles</b>	56	Les salaires des membres de l'équipe peuvent-ils être financés par la subvention ERC ?	Oui, comme pour le porteur de projet, <b>les salaires des membres de l'équipe, permanents ou contractuels, sont des coûts directs éligibles</b> et peuvent donc être financés par la subvention ERC au <i>pro rata</i> du temps passé sur le projet.
<b>Financement Coûts éligibles</b>	57	Peut-on payer des compléments de salaire en utilisant la subvention ERC ?	Il est possible de payer des compléments de salaire en utilisant la subvention ERC. Cela doit être fait selon les règles et les pratiques habituelles de l'institution qui accueille le PI, conformément aux règles de la convention de subvention (cf. <a href="#">modèle de convention de subvention « mono-bénéficiaire » ou « multi-bénéficiaire »</a> ) <sup>27</sup> .

<sup>26</sup> [http://ec.europa.eu/research/participants/data/ref/h2020/other/guides\\_for\\_applicants/h2020-guide17-erc-stg-cog\\_en.pdf](http://ec.europa.eu/research/participants/data/ref/h2020/other/guides_for_applicants/h2020-guide17-erc-stg-cog_en.pdf)

<sup>27</sup> [http://ec.europa.eu/research/participants/portal/desktop/en/funding/reference\\_docs.html](http://ec.europa.eu/research/participants/portal/desktop/en/funding/reference_docs.html)

<b>Financement Coûts éligibles</b>	58	Le « <i>rachat</i> » des heures d'enseignement constitue-t-il une dépense éligible ?	<b>Non, seules les dépenses directement liées à la recherche sont éligibles.</b> Les aménagements liés à l'enseignement sont à discuter avec l'institution d'accueil qui peut éventuellement accorder des décharges.
<b>Financement Coûts éligibles</b>	59	Les coûts de sous-traitance peuvent-ils être pris en charge par la subvention ERC ?	<b>Les coûts de sous-traitance sont des coûts éligibles,</b> mais ils ne sont pas pris en compte pour le calcul du forfait pour les coûts indirects.
<b>Financement Coûts éligibles</b>	60	La TVA est-elle un coût éligible ?	<b>La TVA, lorsqu'elle est déductible, n'est pas un coût éligible dans le Programme cadre Horizon 2020.</b>
<b>Financement Versement</b>	61	A qui est versée la subvention ?	<b>La subvention est versée à l'institution d'accueil.</b>
<b>Financement Versement</b>	62	A quel rythme et selon quelle proportion la subvention ERC sera-t-elle versée au cours de la durée d'un projet ?	La subvention est répartie comme suit : 1) <u>Une Avance</u> est versée <b>soit</b> : - <b>30 jours après la signature</b> de la convention de subvention ; - <b>30 jours après le démarrage de l'action</b> ; - à partir du <b>45<sup>ème</sup> jour avant la date de démarrage de l'action.</b> 2) <u>Paiements intermédiaires</u> sont effectués après réception des rapports annuels (« <i>reporting</i> »). (l'avance et les paiements intermédiaires cumulés ne peuvent pas dépasser <b>90%</b> de la subvention totale attribuée au projet). - <u>Le paiement final</u> (solde intervenant après la réception des rapports finaux scientifiques et financiers) correspond au montant total de la subvention, après avoir enlevé l'avance et les paiements intermédiaires.
<b>Financement Versement</b>	63	Qui fixe le montant des subventions accordées aux projets retenus ?	Ce sont <b>les membres des panels d'évaluation qui se prononcent sur le montant des subventions accordées,</b> à partir des informations budgétaires communiquées par les porteurs de projet dans leur proposition.

Financement Justifications	64	Y aura-t-il des feuilles de temps ?	<p>Les <b>feuilles de temps</b> sont considérées comme le moyen le plus fiable pour la justification des coûts de personnel. Un enregistrement au <b>minimum mensuel</b> devra être fait <b>par écrit et signé</b> par la personne travaillant sur l'action spécifique du projet et son superviseur.</p> <p>Exception à cette règle, <b>une personne travaillant à temps plein sur le projet ne sera pas obligée de compléter des feuilles de temps</b>. Le bénéficiaire, entité ayant engagé cette personne, devra dans ce cas <b>signer une déclaration confirmant que la personne travaille à temps plein sur le projet</b>. (voir <a href="#">article 18 du modèle de convention de subvention</a><sup>28</sup>).</p>
Financement Justifications	65	Est-ce que c'est la valeur totale de l'équipement qui est éligible ou <b>l'amortissement de l'équipement</b> sur la période du projet ?	<p><b>Seul le coût de l'amortissement est éligible !</b> Le financement d'un équipement correspond à son utilisation dans le cadre du projet de recherche. Le calcul de la partie amortissable doit être fait en conformité avec les règles nationales et celles de l'institution d'accueil.</p> <p>Par conséquent, <b>si votre projet implique l'achat d'un gros équipement, achetez celui-ci le plus rapidement possible.</b></p>
Financement Justifications	66	Peut-on inclure l'achat d'un gros matériel dans le budget ?	<p><b>L'achat de gros équipements est éligible si celui-ci est justifié</b> (<i>partie B2 du dossier – Ressources</i>).</p>

<sup>28</sup> [http://ec.europa.eu/research/participants/data/ref/h2020/mga/erc/h2020-mga-erc-mono\\_en.pdf](http://ec.europa.eu/research/participants/data/ref/h2020/mga/erc/h2020-mga-erc-mono_en.pdf)

<p><b>Financement Justifications</b></p>	<p>67</p>	<p>Dans quelle catégorie doit-on inclure le matériel de bureau ?</p>	<p>De manière générale, le <b>matériel de bureau</b> (logiciels, ordinateurs, imprimantes, etc...) <b>est à inclure dans les coûts indirects.</b></p> <p>Ce matériel peut cependant être considéré comme faisant partie des coûts directs à condition que :</p> <p>1) Ce matériel soit <b>nécessaire à la réalisation du projet scientifique</b> (il faudra alors justifier son utilisation pour des besoins spécifiques liés à la recherche dans la partie B2 – Ressources du dossier) ;</p> <p>2) Les <b>pratiques comptables habituelles de l'institution d'accueil</b> le prévoient.</p>
<p><b>Financement Justifications</b></p>	<p>68</p>	<p>Quelle est la fréquence des rapports scientifiques et financiers ?</p>	<p>- Le porteur de projet devra normalement soumettre deux rapports scientifiques, le premier à mi-chemin et le second à la fin du projet.</p> <p>- Les rapports financiers devront être soumis tous les 18 mois, de manière générale.</p> <p>Cette périodicité est définie au moment de la négociation de la convention de subvention avec l'Agence Exécutive de l'ERC.</p>
<p><b>Procédure d'évaluation Organisation</b></p>	<p>69</p>	<p>Comment est organisée la procédure d'évaluation ?</p>	<p>La soumission du dossier se fait en une seule étape et l'évaluation en deux étapes :</p> <p>- <b>Etape 1</b> : évaluation de la <b>partie B1 seule</b> (résumé détaillé du projet, CV, liste de titres et travaux « <i>track-record</i> » par le(s) panel(s) d'évaluation.</p> <p>- <b>Etape 2</b> : évaluation de l'ensemble du dossier <b>B1 et B2</b> (résumé détaillé du projet, CV, liste de titres et travaux et projet scientifique détaillé) par les membres des panels <b>et</b> par des experts extérieurs.</p> <p>- <b>Audition à Bruxelles</b> : une partie des dossiers arrivés en étape 2 seront sélectionnés et les candidats seront invités à passer une audition orale à Bruxelles.</p>

<b>Procédure d'évaluation</b> <b>Les critères</b>	70	Quels sont les critères d'évaluation ?	<b>Le seul critère de sélection sera l'excellence scientifique du projet et du candidat.</b>
<b>Procédure d'évaluation</b> <b>Les critères</b>	71	Que signifie « <i>critères d'excellence</i> » ?	Le critère d'excellence se décline comme suit : <ol style="list-style-type: none"> <li>1. <b>Caractère novateur, faisabilité et ambition du projet de recherche ;</b></li> <li>2. <b>Capacités intellectuelles, créativité et engagement du candidat.</b></li> </ol> L'ensemble des critères et questions relatives au processus d'évaluation figurent aux <a href="#">pages 30 à 34 du programme de travail</a> <sup>29</sup> .
<b>Procédure d'évaluation</b> <b>Panels</b>	72	Dans le cas d'un <b>projet interdisciplinaire</b> , comment choisir le bon panel ?	Le porteur de projet doit désigner un panel principal et peut inclure un panel secondaire dans la <b>partie A-1</b> « <b>informations générales</b> » de la proposition. Sa proposition sera évaluée par le panel principal qui pourra demander à un ou plusieurs autres membres d'autres panels de participer à l'évaluation.  <b>Le panel principal décidera notamment si le projet soumis a un caractère interdisciplinaire et se réserve le droit de réallouer la proposition à un autre panel.</b>
<b>Procédure d'évaluation</b> <b>Panels</b>	73	Qui sont les membres des panels d'évaluation et comment sont-ils choisis ?	Les membres des panels sont des scientifiques de haut niveau sélectionnés par le Conseil Scientifique.
<b>Procédure d'évaluation</b> <b>Panels</b>	74	Où peut-on trouver la structure des panels ?	La structure des panels est disponible dans le <a href="#">Programme de travail (Annexe 1 pages 51 à 53)</a> .

<sup>29</sup> <https://erc.europa.eu/sites/default/files/document/file/ERC-Work-Programme-2017.pdf>

<p><b>Procédure d'évaluation Panels</b></p>	<p>75</p>	<p>Les noms des membres des panels sont-ils rendus publics ?</p>	<p>La liste alphabétique exacte des membres des panels sera rendue publique après la clôture de l'appel.</p> <p>Vous pouvez consulter les <a href="#">listes des panels antérieurs sur le site de l'ERC</a><sup>30</sup>.</p>
<p><b>Convention de subvention</b></p>	<p>76</p>	<p>Est-il possible de transférer une subvention ERC « <i>Consolidator Grant</i> » à une autre institution d'accueil pendant la durée du projet ?</p>	<p>Le porteur de projet pourra changer d'institution d'accueil dans des cas exceptionnels. Le PI doit justifier des raisons de ce transfert. Par exemple, cela peut arriver si le PI ne peut gérer la subvention ERC en toute indépendance.</p> <p>En cas de changement d'institution d'accueil, seule la partie de la subvention non utilisée est transférée. La Commission Européenne sera amenée à se prononcer.</p>
<p><b>Convention de subvention</b></p>	<p>77</p>	<p>Où peut-on trouver un modèle de convention de subvention ?</p>	<p>Le modèle de la convention de subvention est disponible sur le <a href="#">portail du participant</a><sup>31</sup>.</p>
<p><b>Convention de subvention</b></p>	<p>78</p>	<p>Comment se préparer pour la discussion de la convention de subvention ?</p>	<p>Cette préparation se fait <b>en collaboration avec la Cellule Europe</b> de votre organisme ou de votre université. C'est cette structure qui se chargera en collaboration avec le PI de la préparation de la convention.</p> <p>Un « <a href="#">modèle annoté</a> » de convention de subvention<sup>32</sup> est disponible sur le portail du participant. Ce « <i>modèle annoté</i> » fournit des exemples complémentaires et permet de clarifier la lecture des articles de la convention de subvention.</p>

<sup>30</sup> <http://erc.europa.eu/evaluation-panels>

<sup>31</sup> [http://ec.europa.eu/research/participants/portal/desktop/en/funding/reference\\_docs.html#h2020-mga-erc](http://ec.europa.eu/research/participants/portal/desktop/en/funding/reference_docs.html#h2020-mga-erc)

<sup>32</sup> [http://ec.europa.eu/research/participants/data/ref/h2020/grants\\_manual/amga/h2020-amga\\_en.pdf](http://ec.europa.eu/research/participants/data/ref/h2020/grants_manual/amga/h2020-amga_en.pdf)



Convention de subvention	79	Qui signe la convention de subvention avec la Commission Européenne ?	La personne <b>habilitée à engager juridiquement l'institution d'accueil</b> du porteur de projet signe la convention de subvention ERC. (exemple : au CNRS, c'est le (ou la) délégué(e) régional(e) qui signera la convention).
Convention de subvention	80	Si les membres de l'équipe du porteur de projet appartiennent à des institutions d'accueil différentes, doivent-elles signer une convention de subvention ?	<b>Oui.</b> la convention de subvention doit être signée en intégrant les bénéficiaires multiples. (Dans ce cas, choisir le modèle de <a href="#">convention de subvention multi-bénéficiaires</a> <sup>33</sup> ).
Convention de subvention	81	Quelles sont les modalités d'interruption d'une convention, et quelles sont les conséquences ?	<p>La convention peut être interrompue soit par le(s) bénéficiaire(s), soit par l'Agence Exécutive.</p> <p>- <u>Interruption par le(s) bénéficiaire(s)</u> :  Une notification doit être envoyée par le(s) bénéficiaire(s) à l'Agence Exécutive comprenant les motifs de l'arrêt, la date de fin et une demande d'amendement de la convention.  Dans tous les cas, il faut prendre contact avec le <i>project officer</i> à l'ERCEA.</p> <p>- <u>Interruption par l'Agence Exécutive (ERCEA)</u>, si :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Un ou plusieurs bénéficiaire(s) ne peut accéder à la convention (en cas de portabilité notamment) ;</li> <li>• Modification de la situation du/des bénéficiaire(s) susceptible d'affecter le bon déroulement du projet de recherche...</li> </ul> <p>Dans tous les cas, un échange entre bénéficiaire(s) et Agence Exécutive de l'ERC devra avoir lieu. Cet échange sera obligatoirement précédé d'une notification formelle de la partie de la convention à l'origine de la suspension.</p>

<sup>33</sup> [http://ec.europa.eu/research/participants/data/ref/h2020/mga/erc/h2020-mga-erc-multi\\_en.pdf](http://ec.europa.eu/research/participants/data/ref/h2020/mga/erc/h2020-mga-erc-multi_en.pdf)

<p><b>Convention de subvention</b></p>	<p>82</p>	<p>Qui négocie la convention de subvention avec la Commission Européenne ?</p>	<p>Si le projet est retenu, le chercheur et son institution d'accueil sont invités à <b>préparer la convention de subvention</b> avec l'Agence Exécutive (ERCEA). Cette dernière fait une proposition de convention de subvention à l'institution d'accueil. Si l'institution d'accueil accepte la proposition, elle la signe et la renvoie en deux exemplaires à l'Agence Exécutive accompagnée d'une copie du « <i>Supplementary Agreement</i> ».</p> <p>La Commission l'examine à son tour et la signe puis elle renvoie un exemplaire signé à l'institution d'accueil.</p> <p>En principe <b>le projet commence le premier jour du mois qui suit la signature par la Commission Européenne.</b> Cependant, d'autres options de date de début de projet existent. Il est conseillé de discuter de cette date de début avec l'institution d'accueil et l'Agence Exécutive de l'ERC.</p>
<p><b>Projet</b></p>	<p>83</p>	<p>Est-ce que la durée du projet peut s'étendre sur une période de moins de 5 ans ?</p>	<p>Oui.</p>
<p><b>Projet</b></p>	<p>84</p>	<p>Le projet peut-il commencer plus tard qu'un mois après la signature de la convention ?</p>	<p>Le démarrage du projet a normalement lieu le premier jour du mois suivant l'entrée en vigueur de la convention de subvention. Ce délai peut être étendu jusqu'à 6 mois.</p>
<p><b>Projet</b></p>	<p>85</p>	<p>Quelles sont les obligations du porteur de projet concernant la mise en œuvre du projet de recherche ?</p>	<p><b>Le porteur de projet doit entreprendre les actions nécessaires à l'exécution du projet.</b> Il est chargé du <b>reporting scientifique</b> par lequel il informe l'ERC des avancées et des résultats du projet. Il doit contribuer également au <b>reporting financier</b> qui est fait par l'institution d'accueil.</p>

<b>Propriété intellectuelle</b>	86	Comment sont gérées les questions de propriété intellectuelle ?	<b>Les questions de propriété intellectuelle seront traitées contractuellement</b> (voir avec les services de valorisation des institutions d'accueil). Les questions relatives à la <b>propriété intellectuelle</b> sont régies par les <b>articles 23a à 31.7</b> du <a href="#">modèle de la convention de subvention</a> <sup>34</sup> .
---------------------------------	----	---	--

---

<sup>34</sup> [http://ec.europa.eu/research/participants/data/ref/h2020/mga/erc/h2020-mga-erc-mono\\_en.pdf](http://ec.europa.eu/research/participants/data/ref/h2020/mga/erc/h2020-mga-erc-mono_en.pdf)